

Résumé

Séance du conseil du 2 décembre 2019

Correspondance, dépôt et information

Correspondance

- 22 novembre 2019 - Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques - Avis de non-conformité - Émission de solides en suspension dans un cours d'eau, lots 1 497 764, 4 523 188 et 4 582 823

Dépôt

- Formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires des élus
- Registre des déclarations annuelles des dons, marques d'hospitalité et avantages reçus par les membres du conseil municipal - 2019

Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires

Liste des comptes à payer du mois de novembre 2019 totalisant une somme de 2 965 805,80 \$

Autorisation

- Enseignes directionnelles 2020 - Développement Exalt

Autorisation de dépenses

- Disposition du recyclage

Autorisation de mandat

- Analyse de laboratoire 2020 (chlorophylle a et cyanobactéries)
- Analyse de laboratoire 2020 (analyse qualité de l'eau et puits artésiens)
- Disposition et traitement des matières organiques
- Vidange de la fosse septique temporaire du bâtiment d'accueil du parc des Sentiers-du-Moulin

Autorisation de paiement

- Frais de surveillance pour le projet Tour-du-Lac Nord
- Système de surveillance au centre communautaire

Autorisation de signature

- Acquisition du lot n° 5 381 743 (lac Tourbillon et barrage) appartenant à l'Association des propriétaires du lac Tourbillon
- Déclaration d'infrastructure à Lac-Beauport afin de permettre le transfert du pont du sentier des Montagnards de la MRC de La Jacques-Cartier à la Municipalité
- Contrats d'engagement en matière d'enseignement et d'animation 2020
- Disposition et traitement des ordures ménagères

Engagement et ressources humaines

- Personnel étudiant saisonnier - hiver 2019-2020

Règlements généraux

- 1) Avis de motion : aucun
- 2) Adoption :
 - Règlement général 715 - Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Règlements d'urbanisme

- 1) Avis de motion : aucun
- 2) 1^{er} projet : aucun
- 3) 2^e projet :
 - Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 09-207 aux fins d'autoriser les résidences d'appoint sur les grandes propriétés
- 4) Adoption :
 - Règlement d'urbanisme 09-192-05 - Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 09-192 afin de changer les usages de l'aire d'affectation récréative du golf du Mont-Tourbillon
 - Règlement d'urbanisme 09-207-29 - Règlement de concordance modifiant le Règlement de zonage n° 09-207 afin de changer les usages et les normes d'implantation des bâtiments pour la zone RI-311 (golf du Mont-Tourbillon)